

2018_CT2_092

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - AVIS - Projet de navette électrique modulaire (projet Demoiselle), inscrit au Pacte Innovation État Métropole, entre le Technopôle de l'Arbois et la gare d'Aix TGV – Demande de financement et désignation des représentants au comité de pilotage

Le 15 mars 2018, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la salle Jean Monnet à Meyreuil, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 9 mars 2018, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHAZEAU Maurice – CRISTIANI Georges – de BUSSCHERE Charlotte – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte – FREGEAC Olivier – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMAROUCHE Annie donne pouvoir à LAFON Henri – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BONTHOUX Odile – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à BOUDON Jacques – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à POLITANO Jean-Jacques – CIOT Jean-David donne pouvoir à GERARD Jacky – CORNO Jean-François donne pouvoir à LHEN Hélène – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à DEVESA Brigitte – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MERGER Reine donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane donne pouvoir à GALLESE Alexandre – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BACHI Abbassia – PIZOT Roger donne pouvoir à FREGEAC Olivier – PRIMO Yveline donne pouvoir à NERINI Nathalie – ROLANDO Christian donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – TERME Françoise donne pouvoir à TAULAN Francis – TRAINAR Nadia donne pouvoir à AMEN Mireille – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à SUSINI Jules

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BORELLI Christian – BOYER Raoul – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CHARRIN Philippe – DAGORNE Robert – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – GARELLA Jean-Brice – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – RAMOND Bernard – ROUVIER Catherine – SERRUS Jean-Pierre

Secrétaire de séance : Arnaud MERCIER

Monsieur Guy BARRET donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20180315-2018_CT2_092- DE Date de télétransmission : 26/03/2018 Date de réception préfecture : 26/03/2018

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Aménagement du territoire
Déplacements, mobilité, transports et infrastructures**

■ Séance du 15 mars 2018

03_2_09

■ **Projet de navette électrique modulaire (projet Demoiselle), inscrit au Pacte Innovation État Métropole, entre le Technopôle de l'Arbois et la gare d'Aix TGV – Demande de financement et désignation des représentants au comité de pilotage**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180315-2018_CT2_092-
DE
Date de télétransmission : 26/03/2018
Date de réception préfecture : 26/03/2018

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Transports, Déplacements et Accessibilité

■ Séance du 22 Mars 2018

14

TRA 014-22/03/18 BM

■ **Projet de navette électrique modulaire (projet Demoiselle), inscrit au Pacte Innovation État Métropole, entre le Technopôle de l'Arbois et la gare d'Aix TGV – Demande de financement et désignation des représentants au comité de pilotage**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole et thecamp ont conclu une convention de partenariat qui a fait l'objet d'une délibération au Conseil de la Métropole du 19 octobre 2017, portant sur un cadre général de collaboration.

Cette convention, qui précise les grands domaines de coopération et/ou d'intervention renvoi à des conventions spécifiques pour des opérations particulières, venant préciser les contenus opérationnels et les modalités financières, notamment sur l'expérimentation de solutions de mobilité innovantes.

Cette convention de partenariat constitue tout à la fois le cadre général des expérimentations à venir dans le domaine des solutions de mobilité innovante et vaut également reconnaissance de celui de certains projets menés préalablement par la Métropole et thecamp.

C'est notamment le cas du projet dit « Demoiselle », porté conjointement par la Métropole et thecamp.

Ce projet avait été retenu par l'Etat pour un soutien financier acté au travers du « *Pacte Innovation Etat – Métropole d'Aix-Marseille-Provence* », signé le 27 janvier 2017, pour un montant de subvention de 500 000 euros conjointement alloué à la Métropole et à thecamp et à solliciter auprès du FSIL.

Ce projet consiste en l'expérimentation d'une navette modulaire autonome à énergie propre, qui doit apporter des solutions innovantes, Eco-durables, mais surtout utiles et adaptables, sur un territoire présentant une mixité d'usages : zone d'activité, résidentielle et commerciale. Le territoire de test choisi pour cette expérimentation est un itinéraire empruntant des voies revêtues et non revêtues entre la gare d'Aix TGV et le Technopôle de l'Arbois.

Ce projet de navette a vocation à se déployer plus largement sur le Pôle d'activités d'Aix-en-Provence, en connexion avec les PEM de Plan d'Aillane et de l'Arena.

L'appellation « Demoiselle » retenue pour désigner la navette expérimentale fait référence à une famille de libellules présente sur le site d'expérimentation.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180315-2018_CT2_092-
DE
Date de télétransmission : 26/03/2018
Date de réception préfecture : 26/03/2018

Les solutions innovantes qui ont vocation à être dégagées au travers de cette expérimentation concernent autant les technologies relatives au matériel roulant que l'interface entre l'utilisateur et les différents volets de la solution de mobilité, c'est-à-dire le système de réservation à destination des usagers de la navette et le dispositif d'exploitation associé.

Afin de faire entrer cette expérimentation dans sa phase opérationnelle, la Métropole et thecamp ont conclu conformément aux règles dégagées par la convention de partenariat précédemment délibérée, une convention spécifique précisant le cadre juridique, financier et les modalités de pilotage du projet.

Cette dernière relève du cadre des « marchés publics de services relatifs à la recherche et développement pour lesquels l'acheteur n'acquiert pas la propriété exclusive des résultats ou ne finance pas entièrement la prestation », conformément aux dispositions de l'article 14 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics. Ce cadre juridique permet à la métropole de contractualiser, sans mise en concurrence et selon un mode de financement partagé, son partenariat avec thecamp pour l'expérimentation du projet « Demoiselle », conçu comme une démonstrateur technologique d'une solution expérimentale de mobilité.

Du point de vue de la réglementation applicable en matière de transports de personnes, le service qui sera opéré dans le cadre de l'expérimentation « Demoiselle » prend ainsi la forme d'un service privé de transport dégagé des règles applicables aux services de transports publics de personnes, car effectué à titre gratuit auprès d'un public déterminé.

De point de vue financier, la convention prévoit que :

- La Métropole et the Camp se répartissent pour moitié chacun le montant de subvention de 500 000 euros acté par le Pacte Innovation Etat-Métropole lequel sera –dans un premier temps et avec l'accord des services de l'Etat - versé en totalité à la Métropole.
- Le budget prévisionnel d'investissement relatif à l'expérimentation est fixé à 1 450 000 euros, mis pour moitié à la charge de chacune des parties selon le détail présenté en annexe 2 de la convention, lequel précise également la nature des investissements pris en charge par chacune des parties.

Du point de vue du pilotage du projet, la convention prévoit que :

- thecamp sera à brefs délais substituée dans les droits et obligations tirés de la convention par une association dédiée à la mise en œuvre du projet et dénommée, thecamp Demoiselle. Cette association, dont thecamp conservera le contrôle, pourra accueillir en tant que membre tous partenaires privés intéressés par le développement du projet.
- Un Comité de pilotage composé de 3 représentants de la Métropole et de 3 représentants de The camp ou, le cas échéant, de l'association thecamp Demoiselle sera en charge du suivi de l'expérimentation.

A ce titre, ce comité de pilotage discutera de l'orientation et de la mise en œuvre de l'expérimentation, validera l'exécution du programme d'expérimentation, validera et entérinera le Planning détaillé d'exécution de l'expérimentation et émettra un avis sur les rapports d'avancement de l'expérimentation.

C'est dans ce cadre qu'il est également proposé au Bureau de désigner les représentants de la Métropole au sein de ce Comité de Pilotage.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180315-2018_CT2_092-
DE
Date de télétransmission : 26/03/2018
Date de réception préfecture : 26/03/2018

- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la demande de financement dans le cadre du pacte innovation État Métropole pour un montant de 500 000 euros sur un budget global du projet évalué à 1.45 millions d'euros.

Article 2 :

La participation de la Métropole à hauteur de 50% du montant global, se décompose en dépenses d'investissement et dépenses de fonctionnement, ventilées sur 3 ans, suivant le tableau en annexe.

Les crédits d'investissement de l'exercice 2018 sont inscrits au Budget Annexe métropolitain, en AP/CP n°2018300700 chapitre 20, nature 2031.

Les crédits de fonctionnement de l'exercice 2018 sont inscrits au Budget Annexe métropolitain, chapitre 65 nature 6574.

Article 3 :

Sont désignés pour représenter la Métropole au Comité de pilotage, les élus suivants :

- Jean Pierre Serrus – Vice-Président de la Métropole délégué mobilité, déplacement, transports
- Guy Barret – Vice-Président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix, délégué à l'organisation des transports et la coordination de la mobilité
- Jérôme Orgeas – Vice-Président du Conseil de Territoire de Marseille Provence, délégué à l'emploi, enseignement supérieur, technopôles et recherche.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Mobilité, Déplacements et Transports

Jean-Pierre SERRUS

ANNEXE :

Dépenses prévisionnelles MAMP	Budget 2018	Budget 2019	Budget 2020
Investissement	150 000	120 000	0
Fonctionnement	50 000	330 000	75 000
	200 000	450 000	75 000

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - AVIS -
Projet de navette électrique modulaire (projet Demoiselle), inscrit au Pacte Innovation État Métropole,
entre le Technopôle de l'Arbois et la gare d'Aix TGV – Demande de financement et désignation des
représentants au comité de pilotage

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	74
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	74
Majorité absolue	38
Pour	74
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **23 MARS 2018**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180315-2018_CT2_092-
DE
Date de télétransmission : 26/03/2018
Date de réception préfecture : 26/03/2018